

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.053

L'An Deux Mille Cinq, le 24 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 17 JUIN 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Mme TERRIEN, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par M. LE GUEUT
M. BUJARD représenté par M. HUGENDBLER
M. CAU représenté par Mme COURTIN
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN
Mme ISENDICK représentée par Mme GEOFFROY
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame LABEYRIE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : TRAVAUX SCOLAIRES - PROGRAMME 2005
MARCHES DE TRAVAUX

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre du budget primitif 2005, un budget d'investissement de 429.700,00 Euros a été attribué pour la réalisation de travaux dans les bâtiments scolaires.

Un dossier de consultation d'entreprises a été élaboré par les Services Techniques en vue du lancement d'un appel d'offres ouvert. Les travaux se décomposent en 9 lots :

- Lot n° 1 - V.R.D
- Lot n° 2 - FAUX PLAFONDS
- Lot n° 3 - MENUISERIE
- Lot n° 4 - PEINTURE RAVALEMENT
- Lot n° 5 - PEINTURE
- Lot n° 6 - PLOMBERIE
- Lot n° 7 - MACONNERIE
- Lot n° 8 - ELECTRICITE
- Lot n° 9 - ETANCHEITE

Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 25 avril 2005. La date limite de remise des offres a été fixée au 20 mai 2005 à 17H00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 31 mai 2005 pour procéder à l'ouverture des plis.

Au cours de la réunion du 07 juin 2005 , la Commission d'Ouverture des Plis a décidé, après analyse des différentes propositions, de retenir les offres suivantes :

- Lot n° 1 :EUROVIA pour un montant de 7.113,71 Euros TTC
- Lot n° 2 :GAULT SARL pour un montant de 24.020,73 Euros TTC
- Lot n° 3 :Déclaré Infructueux (aucune offre)
- Lot n° 4 :Déclaré Infructueux (aucune offre)
- Lot n° 5 :Déclaré Infructueux (aucune offre)
- Lot n° 6 :Déclaré Infructueux (aucune offre)
- Lot n° 7 :Déclaré Infructueux (aucune offre)
- Lot n° 8 :MANDIN PALISSIER pour un montant de 16.810,59 Euros TTC
- Lot n° 9 :CHATEL ETANCHEITE pour un montant de 5.086,39 Euros TTC

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'Ouverture des Plis ainsi que celles qui seront retenues à l'issue des procédures négociées pour les lots déclarés infructueux.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU l'avis de la Commission des Travaux du 25 mai 2005,
- VU les choix de la Commission d'Appel d'Offres en date des 31 MAI & 7 JUIN 2005,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'Offres Ouvert concernant les travaux scolaires - programme 2005, en application du Code des Marchés Publics,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés de travaux à intervenir avec les entreprises :

Lot n° 1 :EUROVIA pour un montant de 7.113,71 Euros TTC
Lot n° 2 :GAULT SARL pour un montant de 24.020,73 Euros TTC
Lot n° 8 :MANDIN PALISSIER pour un montant de 16.810,59 Euros TTC
Lot n° 9 :CHATEL ETANCHEITE pour un montant de 5.086,39 Euros TTC

- D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer les marchés négociés pour les lots n° 3 à 7 déclarés infructueux,
- D'imputer les dépenses sur le Budget Communal 2005 article 2313 213.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 29 juin 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,**

A. LARRAIN